



**Règlement de fonctionnement des services de  
garderie et de restauration scolaire 2018/2019**

Les services de garderie et de restauration sont organisés à l'initiative et sous la responsabilité de la Mairie du Broc et de Bergonne. La surveillance, le service des repas, le nettoyage des locaux sont assurés par les agents communaux.

**Fonctionnement du service de garderie**

La **gratuité** est accordée aux enfants fréquentant nos deux écoles.

Garderie du matin : de 7h30 à 8h50

Garderie du soir : de 16h30 à 18h00 précises

Pour un bon fonctionnement, le **respect des horaires de la garderie est impératif.**

\* pas de garderie entre 12h et 13h20 pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine.

A la sortie du bus, seuls les enfants inscrits à la garderie sont sous la responsabilité du personnel communal.

**Fonctionnement du service de restauration scolaire**

Les tickets repas sont vendus en mairie du Broc. **Vous devez réserver les repas à l'avance avant le mardi 10h00 pour la semaine suivante.** Chaque mardi un semainier est distribué dans le cahier de liaison. Afin de garantir une prestation de qualité ; **les inscriptions de dernière minute sont impossibles.**

**Les inscriptions sont valables seulement sur présentation du semainier complété et signé, accompagné des tickets de cantine agrafés, portant nom et prénom de l'enfant.**

En cas d'absence de votre enfant pour **raison médicale ou familiale majeure**, vous devez informer le matin même entre 7h30 et 8h25 Sandrine Consigli uniquement au 04.73.89.82.67. Ce qui vous permettra de conserver le bénéfice du ticket repas. **En cas d'absence non justifiée, le repas reste dû.**

Le Maire de BERGONNE,  
Eric DYNDA

Le Maire de LE BROC,  
Georges CHASSANY

Partie à détacher et à remettre signée à Sandrine Consigli, Caroline Bonnel ou à l'accueil de la mairie

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Enfant :

N° de téléphone en cas d'urgence :

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services de garderie, de restauration scolaire et du temps d'activité périscolaire ci-dessus.

Signature des parents

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"